



2

Motion

La Chambre des Députés

- considérant les conclusions et recommandations du rapport de la Commission d'enquête sur le Service de Renseignement de l'Etat du 5 juillet 2013 ;
- considérant que la responsabilité objective du Premier Ministre, Ministre d'Etat est engagée du fait de divers dysfonctionnements graves apparus au sein du Service de Renseignement de l'Etat, notamment durant la période 2004-2008 ;
- considérant que le rapport fait également état de certaines omissions du Ministre d'Etat qui engagent sa responsabilité politique subjective ;
- considérant que ces constatations ne sauront rester sans conséquences directes au niveau des responsabilités ;
- considérant les explications fournies par le premier Ministre lors des débats parlementaires.

Invite le Gouvernement

- à mettre en pratique les recommandations formulées dans le rapport de la Commission d'enquête ;
- en ce qui concerne le Premier Ministre, à assumer pleinement la responsabilité politique des dysfonctionnements graves constatés ;
- à demander au Chef de l'Etat de procéder à la dissolution de la Chambre des Députés et à l'organisation d'élections législatives anticipées dans le délai légal de trois mois.

A. Bodry
Lux
C. Haagen
M. Angel